

du gouvernement, un juge responsable des juges de paix magistrats pour un mandat d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 767-2021 du 2 juin 2021, la désignation par la juge en chef de monsieur Yannick Couture comme juge responsable des juges de paix magistrats a été approuvée par le gouvernement, que son mandat s'est terminé le 31 mai 2023 et qu'il y a lieu, conformément à la demande du juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge responsable des juges de paix magistrats, de monsieur Yannick Couture, pour un mandat s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2026.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

81088

Gouvernement du Québec

### **Décret 1687-2023, 22 novembre 2023**

CONCERNANT le niveau d'emploi du membre et président et de la membre et vice-présidente de la Commission des services juridiques

ATTENDU QUE l'article 16 de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (chapitre A-14) prévoit que le gouvernement fixe les indemnités et les allocations de présence auxquelles les membres de la Commission des services juridiques ont droit ainsi que le traitement du président et du vice-président;

ATTENDU QUE monsieur Daniel LaFrance a été nommé membre et président de la Commission des services juridiques par le décret numéro 1142-2021 du 18 août 2021;

ATTENDU QUE madame Nadine Koussa a été nommée membre et vice-présidente de la Commission des services juridiques par le décret numéro 1382-2021 du 27 octobre 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le niveau d'emploi et le traitement annuel de monsieur Daniel LaFrance, membre et président de la Commission des services juridiques ainsi que de madame Nadine Koussa, membre et vice-présidente de cette commission;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le traitement annuel de monsieur Daniel LaFrance comme membre et président de la Commission des services juridiques soit majoré de 5 %;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Daniel LaFrance comme premier dirigeant d'un organisme du gouvernement du niveau 7;

QUE le traitement annuel de madame Nadine Koussa comme membre et vice-présidente de la Commission des services juridiques soit majoré de 5 %;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Nadine Koussa comme vice-présidente d'un organisme du gouvernement du niveau 5;

QUE les décrets numéros 1142-2021 du 18 août 2021 et 1382-2021 du 27 octobre 2021 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*La greffière du Conseil exécutif,*  
DOMINIQUE SAVOIE

81089

Gouvernement du Québec

### **Décret 1688-2023, 22 novembre 2023**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023

ATTENDU QUE la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023;